

Conseil scientifique de l'ED 540, par visioconférence 16 avril 2021, 14h.

Présent.e.s : Blanche Cerquiglini, Emmanuelle Cunningham-Sabot, Antoine de Baecque, Drifa Fathi, Susan Filoche-Rommé, Delphine Froment, Stéphane Emery, Jac Fol, Charlotte Guichard, Christian Lorenzi, Nathalie Mauriac Dyer, Julien Neutres, Elisabeth Pacherie, Daniel Petit, Yue Qi, Pascale Rabault-Feuerhahn, Perrine Simon-Nahum.

Excusé.e.s : Sophie Coeuré, David Brunat.

1. Composition et fonctionnement des Conseils

- Tour de table avec les nouveaux membres du Conseil Scientifique
- Suppléance pour les membres du Conseil pédagogique.

Rappel du dernier ajout au règlement :

« Les représentants des unités de recherche ont un.e suppléant.e pendant toute la durée de leur mandat. Les titulaires assistent aux Conseils de l'ED et disposent du droit de vote sur toutes questions à l'ordre du jour. Les suppléant.e.s peuvent également assister aux Conseils de l'ED ; ils y assistent avec le droit de vote chaque fois qu'ils ou elles remplacent un ou une titulaire absent.e. Lorsque le Conseil pédagogique est réuni en formation de jury, une seule et même personne doit siéger sur toute la session de ce jury (admissibilité et admission) ».

Désormais, les membres titulaires du Conseil pédagogique ont donc également des suppléants.

2. Point sur l'Ecole doctorale pendant la crise sanitaire

L'Ecole doctorale a continué à assurer ses missions pendant les confinements successifs. Les formations se sont tenues par visioconférence, ainsi que la Journée Doctorale qui s'est tenue en deux sessions les 8 et 9 avril, pour limiter la fatigue du distanciel. Grâce à l'organisation par les représentantes, aidées par Pascale Rabault Feuerhahn, qui sont toutes remerciées, la Journée doctorale a été riche en échanges, très interdisciplinaire, même si l'on aimerait encore davantage d'implication des doctorants et doctorantes, ainsi que des collègues. Le Conseil scientifique propose de faire circuler les informations relatives à la Journée doctorale auprès du Collège Doctoral de PSL et auprès des étudiants en master de l'ENS/PSL.

Pendant ces périodes de confinement, les locaux de l'ED restent ouverts: le secrétariat travaille à distance, mais est ouvert sur rendez-vous. Après une période de fermeture, le Bureau des doctorants et doctorantes est à nouveau ouvert, et il continue à s'équiper, notamment grâce à des casiers personnels. On travaille également à la refonte du site de l'ED 540, avec l'aide d'un prestataire extérieur et du CRI.

Vote à l'unanimité des membres présents d'une motion en faveur de réinscriptions exceptionnelles en 7^e année pour les doctorant.e.s qui démontrent qu'ils ont été touché.e.s

directement par la crise sanitaire Covid (maladie, impossibilité d'accès à un terrain spécifique ou à des sources primaires), avec obligation de soutenir au cours de la 7^e année. La demande de réinscription en 7^e année devra être accompagnée des pièces habituelles et d'une lettre du directeur ou de la directrice de thèse qui justifie la réinscription en 7^e année et l'impact de la crise sanitaire sur les travaux du doctorant ou de la doctorante. Une commission spéciale, issue du Conseil pédagogique, examinera les demandes.

La crise sanitaire a montré l'importance des fonds d'aide pour les doctorants et doctorantes : on rappelle que les doctorants et doctorantes de l'ED540, inscrits administrativement à l'ENS, peuvent faire des demandes auprès du PESU de l'ENS ainsi qu'auprès du fonds d'aide de PSL.

Prolongation des contrats doctoraux liée à la crise sanitaire

Suite à la campagne des prolongations de contrats doctoraux 2021, les doctorants et doctorantes ayant un contrat doctoral (de la 1^{ère} à la 3^e année), dont l'employeur est l'ENS, et qui en ont fait la demande ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'ENS pour une prolongation de leur contrat, de 1 à 6 mois. On rappelle que trois commissions se sont réunies entre juillet 2020 et janvier 2021. D'après les éléments transmis par la Direction et les RH, ceci représente 40 doctorants (116 mois). Pour la première vague, PSL a reçu le 16 Décembre 2020 la confirmation de la prise en charge des prolongations des contrats doctoraux (CDs MESRI et Idex). Mais PSL n'a pas reçu encore de confirmation du MESRI, pour la dernière vague de février 2021.

3. Bilan statistique des inscriptions 2021 à l'ED

Ce bilan statistique, voué à être désormais annuel, a été réalisé avec Drifa Fathi, qui a réalisé un important travail de compilation et de traitement des données. Il s'agit là d'un précieux outil qui permettra de clarifier la situation des doctorants et doctorantes de l'Ecole doctorale.

En 2021, 222 doctorant.e.s inscrit.e.s, avec une parité satisfaisante, 45% d'hommes et 55% de femmes. L'ouverture à l'étranger est réelle : doctorant.e.s de nationalité étrangère (38 %) dont 26 de nationalité chinoise (plus de 11%). Par ailleurs, pour souligner encore cette ouverture à l'étranger, on peut indiquer le nb de doctorats en co-tutelle (25 soit 11,5 %) ou bénéficiant d'un financement étranger (12 %). La durée des thèses est la suivante : 52 mois en 2018 et 2019 ; 57 mois en 2020. Ce bon résultat risque toutefois d'être affecté par les effets de la crise sanitaire.

Le pourcentage de thèses avec financements est très important : 102 sur 129 pour les doctorants (1à 3A) soit 79%. Le taux chute à 60% si l'on prend en compte l'ensemble des années d'inscription – la part des financements dédiés chute, ce qui correspond à un rallongement de la durée de la thèse.

La nature des financements pour les inscrit.e.s en 2021 : 37% en CD PSL auxquels il faut ajouter 9% en CDSN et 4% CD divers : CD hors MESRI, CD de la Région Ile de France (DIM) soit 50% de CD ; 19% en bourses (gouvernements étrangers) ; 7% en CDI ; 5% CIFRE ; 5% en CDD ; quelques contrats de recherche.

Une discussion s'engage sur la question du financement des thèses, au terme de laquelle on propose d'ajouter la formule suivante sur le site de l'ED : « Les inscriptions pour des thèses ne bénéficiant pas de financement sont dérogatoires. »

4. Budget 2021

- ENS : 25.000 euros (dont 10.000 euros pour les soutenances)
- PSL : 5000 euros
- Les Programmes Gradués Translitterae et Frontcog participent également aux formations et au financement de missions à l'étranger, au prorata du nombre de doctorants inscrits dans ces programmes gradués.

Avec la forte augmentation du nombre des soutenances (multiplication par 2 du nombre de soutenances entre 2020 et 2021), le budget alloué par l'ENS pour les soutenances devient trop faible (250 euros) ; l'Ecole doctorale fera en sorte, dans la mesure du possible, de maintenir le budget à 400 euros par soutenance cette année. En conséquence, la Direction de l'ED prévoit de demander une augmentation du budget consacré aux soutenances à l'ENS l'année prochaine.

5. Campagne des contrats doctoraux 2021 et aides à la rédaction Translitterae.

Depuis 2020, les contrats doctoraux sont ventilés par PG au sein de PSL : l'ED540 a obtenu 4 contrats doctoraux, comme l'année dernière, hors SACRe. Au total, il y avait 62 CD sur PSL : 4 CD pour l'ED 540.

Comme l'année dernière, le PG Translitterae soutient l'octroi de 8 « bourses » d'aide à la rédaction.

Lors de la dernière réunion du Collège doctoral de PSL, les ED ont rappelé que PSL disposait d'une enveloppe trop faible de contrats doctoraux. Le Président de PSL serait en négociation avec le MESRI sur ce point, mais l'ED540 — malgré fait qu'elle a désormais élargi son périmètre avec l'ENSA Paris Malaquais — n'a pas eu de CD en plus.

6. Les formations proposées à l'Ecole doctorale

Tout d'abord, un rappel. Le plan de formation ou parcours doctoral de formation est obligatoire depuis l'arrêté de 2016. Arrivent donc désormais à soutenance des doctorants et doctorantes inscrit.e.s après l'arrêté, qui doivent obligatoirement présenter un portfolio de formations pour obtenir l'autorisation de soutenance. Il est rappelé que les directeurs et directrices de thèse doivent valider ce portfolio, non pas l'Ecole doctorale.

En termes de formation, seule la formation à l'éthique est mentionnée dans l'arrêté (art. 3.3 : « Les écoles doctorales veillent à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique »). Cette formation est proposée dans le catalogue des formations transverses de PSL, par ailleurs une formation à l'éthique proposée par l'Université Dauphine pourrait être proposée et mutualisée dans PSL (20h). Ce catalogue des formations transverses de PSL s'étoffe, il est ouvert aux propositions des doctorants et doctorantes qui ne doivent pas hésiter à signaler un besoin en formations.

Au sein de l'Ecole doctorale, un travail d'uniformisation et d'harmonisation a été lancé.

Les représentantes ont fait une enquête très utile auprès des doctorants et doctorantes en février 2021 : un constat, il y a eu peu de réponses, il semblerait que les doctorants et doctorantes ne voient pas bien l'intérêt de ces formations, alors même que ceci est très important pour leur insertion professionnelle. L'ED a structuré ses formations autour de trois thèmes : *l'écriture académique* (avec deux formations : au printemps pour les francophones/ à l'automne une nouvelle formation proposée aux doctorant.e.s non francophones, en particulier de nationalité chinoise qui sont nombreux), les *Humanités numériques*, enfin une ouverture sur la professionnalisation « *Parcours Jeunes chercheurs/chercheuses* » (trouver un post doc/Open Access cette année). L'idée est de développer des formations sur les débouchés professionnels des docteurs.

Plusieurs pistes se dégagent. On pourrait développer les formations pour les doctorants et doctorantes en fin de thèse et dans les mois qui suivent la soutenance : comment trouver un post doc/carrière au CNRS/ carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans la culture. Il est essentiel de trouver des collègues qui seraient susceptibles d'informer les doctorants et doctorantes sur leurs débouchés professionnels. Un collègue du département d'histoire, Stéphane Van Damme, a présenté un panorama sur les post-docs en Europe, très apprécié, lors de la Journée doctorale. Il faudrait routiniser et multiplier ce type de présentations et de formations. Un appel auprès des collègues, à travers les directeurs et directrices d'UMR, sera lancé.

Dans le cadre du parcours « *Jeunes chercheurs/chercheuses* », une réflexion s'engage sur une formation qui pourrait être proposée sur la gestion des biens culturels, les politiques publiques en matière de biens culturels, pour laquelle il existerait une demande. Cette formation pourrait articuler un panorama général sur le paysage de ces institutions publiques à vocation culturelle, à une formation pratique, grâce à des intervenants directement impliqués dans ces milieux professionnels.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.